

## Donation pour achat d'une maison

Par huleux, le 17/05/2010 à 12:04

Bonjour,

Ma fille et son ami achètent une maison. Le sous-seing privé sera signé le 27 de ce mois.

Ns donnons à notre fille 20 000 euros.

Doit-elle le signaler à son notaire pr qu'il l'inscrive sur l'acte, comme elle fait un crédit, la banque lui demande une attestation de ce versement ainsi que le relevé de compte sur lequel ns faisons cette opération. Est-ce légal?

Sur la somme que ns allons donner, doit-elle payer des impôts? Et ns, doit-on en payer sur cette donation?

Merci de me répondre sur ces questions.

Micheline Potier  
E-mail : potier-micheline@orange.fr